

**COMPTE RENDU**

**SEANCE du**

**17 mai 2016**

**République Française**  
**Département**  
**Nièvre**  
**Commune de Saint Eloi**

## **Séance du Mardi 17 Mai 2016**

L'an 2016, le 17 Mai à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la Mairie sous la présidence de MALUS Jérôme Maire.

**Présents :**

M. MALUS Jérôme, Maire, Mmes : BRETON Maria, COMPERE Cécile, DESRUMAUX Nathalie, GIRAND Marie-Martine, GONZALES Nadine, GRACIA Estelle, MANTOUE Danièle, SOTTY Nadine, MM : ANTONIO PEREIRA Gilles, BARTHELEMY Vincent, BONNEROT Didier, DEBRUYCKER Benoît, LEGRAND Daniel, MERLIN Christian, MORTELMANS Jérémy, TATERCZYNSKI Maurice

**Absents :** Absent(s) ayant donné procuration : Mme DAUDIER Manon à M. MALUS Jérôme, M. GUERIN Eric à Mme DESRUMAUX Nathalie

**Secrétaire de séance :** M. BONNEROT Didier

**Date de la convocation :** 11/05/2016

**réf : 2016/018 : CREATION POSTE D'ATSEM : proposition de création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé Permanent**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ATSEM Principal 2ème classe part à la retraite à la fin de l'année scolaire.

Il est donc nécessaire de pourvoir à son remplacement

L'agent devra être titulaire du concours d'ATSEM et avoir le CAP Petite Enfance.

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N° 91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- de créer un poste permanent d'ATSEM à temps non complet à raison de 29/35ème à compter du 1er septembre 2016

**réf : 2016/019 : CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE : proposition de création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe permanent.**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'agent recruté en CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi) se termine le 31.08.2016.

Il propose de pérenniser son emploi, compte-tenu de la nécessité de ce poste dont les tâches sont les suivantes :

- nettoyage de locaux scolaires
- aide à la préparation des repas
- intervention à la pause méridienne et aux NAP
- polyvalence pour le remplacement du personnel.

Il précise que cet agent a le CAP Petite Enfance.

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N° 91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste permanent d'adjoint technique 2ème classe, d'une durée hebdomadaire de 29/35ème, à compter du 1er septembre 2016.

**réf : 2016/020 : CUI (Contrat Unique d'Insertion) : proposition de renouvellement du CUI au service technique**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent bénéficiant d'un CUI (contrat Unique Insertion) au service technique a été recruté le 10.08.2015 pour une période de 1 an.

Le CUI peut être renouvelé jusqu'à 3 ans.

Après contact avec la mission locale, il est préconisé de renouveler son contrat pour une durée de 2 ans, compte-tenu des élections présidentielles de 2017.

Si le contrat est de 2 ans, la dotation est assurée de 75 %.

Il propose de reconduire le CUI pour une période de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler ce CUI.

**réf : 2016/021 : ADJOINT D'ANIMATION : proposition d'un CDD pour accroissement d'activité (3 mois renouvelable)**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe que Mme FITY Cindy, adjoint d'animation est actuellement en congé parental jusqu'au 24.08.2016.

Actuellement, un contractuel assure son remplacement.

Mme FITY va être en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 25.08.2016 pour une période de 3 mois renouvelable.

D'un point de vue statutaire, son poste n'est pas considéré comme vacant par rapport à la durée (inférieure ou égale à 3 mois) Il sera vacant, dès lors qu'elle fera une demande supérieure à 3 mois.

Pour justifier le recrutement de la personne remplaçante, il est nécessaire de délibérer pour une période de 3 mois renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce CDD.

**réf : 2016/022 : Etude et vote du compte administratif "Commune"**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Après s'être fait présenté le Compte Administratif en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal de la Trésorerie, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à la majorité (17 voix), 1 contre (Eric GUERIN), 1 abstention (Nathalie DESRUMAUX) le CA 2015 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement 662 532.10 € et un déficit d'investissement de 258 841.94 €.

**réf : 2016/023 : Budget "Commune" : affectation du résultat**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Les résultats du Compte Administratif 2015 sont présentés au Conseil Municipal

**INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution reporté	-126 609.01
Recettes réalisées en 2015	421 011.69
Dépenses réalisées en 2015	553 244.62
Solde d'exécution	- 258 841.94
Restes à réaliser en dépenses	94 783.45
Restes à réaliser en recettes	24 000.00
Besoin de financement	329 625.39

**FONCTIONNEMENT**

Résultat antérieur reporté	307 875.83
Recettes réalisées en 2015	2 380 022.90
Dépenses réalisées en 2015	2 025 366.63
Résultat excédentaire	662 532.10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, (17 voix), 1 voix contre (Eric GUERIN), 1 abstention ( Nathalie DESRUMAUX) d'affecter le résultat de la façon suivante :

- affectation en réserve :	329 625.39 (titre de recette au compte 1068)
- report à nouveau en fonctionnement 2016)	332 906.71 (reprise à nouveau au compte 002 au BP
- report à nouveau en investissement 2016)	-258 841.94 (reprise à nouveau au compte 001 au BP

**Arrivée de Manon DAUDIER**

**réf : 2016/024 : Budget "Assainissement" : étude et vote du compte administratif 2015**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Après s'être fait présenté le Compte Administratif, en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal de la Trésorerie, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à la majorité (17 voix), 1 voix contre (Eric GUERIN) et une abstention (Nathalie DESRUMAUX), le Compte Administratif 2015 qui fait ressortir un excédent d'investissement de 96 405.04 € et un excédent de fonctionnement de 242.35 €.

**réf : 2016/025 : Budget "Assainissement" : affectation du résultat**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Les résultats du Compte Adminsitratif 2015 sont présentés au Conseil Municipal :

## INVESTISSEMENT :

Solde d'exécution reporté :	79 277.19
Recettes réalisées en 2015 :	51 236.39
Dépenses réalisées en 2015 :	34 108.54
Solde d'exécution :	96 405.04
Restes à réaliser en recettes	29 899.00
Restes à réaliser en dépenses	86 280.00

## FONCTIONNEMENT

Solde d'exécution reporté	3 029.43
Recettes réalisées en 2015	54 274.95
Dépenses réalisées en 2015	57 062.03
Résultat de l'exercice	242.35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité (17 voix), 1 voix contre (Eric GUERIN), 1 abstention (Nathalie DESRUMAUX), d'affecter le résultat de la façon suivante :

- report à nouveau en fonctionnement : 242.35 € (reprise au compte 002 en recette au BP 2016)
- report à nouveau en investissement : 96 405.04 € (reprise au compte 001 en recette au BP 2016)

### **réf : 2016/026 : Budget du service de l'eau : étude et vote du compte administratif 2015**

#### **Notifiée par la Préfecture en date du :**

Après s'être fait présenté le Compte Administratif, en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal de la Trésorerie et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à la majorité (17 voix), 1 voix contre (Eric GUERIN) 1 abstention (Nathalie DESRUMAUX) le Compte Administratif qui fait ressortir un excédent d'investissement de 119 825.71 € et un déficit de fonctionnement de 3 366.61 €

### **réf : 2016/027 : Budget du service de l'eau : affectation de résultat**

#### **Notifiée par la Préfecture en date du :**

- Les résultats du Compte Administratif 2015 sont présentés au Conseil Municipal

## INVESTISSEMENT :

- Solde d'exécution reporté	100 794.46
- recettes réalisées en 2015	21 419.17
- dépenses réalisées en 2015	2 387.92
- Solde d'exécution	119 825.71
- restes à réaliser en dépenses	0
- restes à réaliser en recettes	0

## FONCTIONNEMENT :

- Résultat antérieur reporté	- 2 380.71
- Recettes réalisées en 2015	23 096.27
- Dépenses réalisées en 2015	24 082.17
- résultat de l'exercice	- 3 366.61

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 voix), 1 voix contre (Eric GUERIN), 1 abstention (Nathalie DESRUMAUX), décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Report à nouveau en investissement : 119 825.71 € (reprise au compte 001 en recette au BP 2016)
- Report à nouveau en fonctionnement : - 3 366.61 € (reprise au compte 002 en dépense au BP 2016)

**réf : 2016/028 : Vote des taux d'imposition des taxes locales**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Mr DEBRUYCKER, Adjoint aux Finances, rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes locales directes de 2015 :

- Taxe d'habitation	20.40 %
- Taxe foncière (bâti)	6.46 %
- Taxe foncière non bâtie	30.32 %

Mr DEBRUYCKER propose de diminuer les taux des 3 taxes de 2 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition. Par conséquent, les taxes locales pour 2016 seront les suivantes :

- Taxe d'habitation	19.99%
- Taxe foncière (bâti)	6.33 %
- taxe foncière (non bâtie)	29.71 %

**réf : 2016/029 : Proposition de vote par chapitre pour tous les budgets**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter tous les budgets par chapitre.

**réf : 2016/030 : Budget "Commune" : étude et vote du budget primitif 2016**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Mr DEBRUYCKER, Adjoint aux Finances présente le budget par chapitre.

Le Conseil Municipal, adopte à la majorité (17 voix), 1 voix contre (Eric GUERIN), 1 abstention (Nathalie DESRUMAUX), le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 2 637 134 € pour la section de fonctionnement
- 1 118 394 € pour la section d'investissement.

Seuls, les chapitres 022 - 66 (dépenses de fonctionnement) - 013 - 70 - 74 - 75 - 77 (recettes de fonctionnement) - 10 - 13 - (recettes d'investissement ) sont votés à l'unanimité.

**réf : 2016/031 : Budget "Assainissement" : étude et vote du budget primitif 2016**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (17 voix) et 2 contre (Eric GUERIN, Nathalie DESRUMAUX) le Budget Primitif 2016, qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement : 60 360 €
- section d'investissement : 180 605 €

Seules les recettes sont votées à l'unanimité.

**réf : 2016/032 : Budget "assainissement" : demande de dérogation communale**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une dérogation au principe de l'équilibre des

services, posée par le Code Général des Collectivités Territoriales et de confirmer la prise en charge du déséquilibre par le budget de la commune. Cette demande de dérogation est liée à la réalisation d'investissements, qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. La participation communale s'élèvera à 25 000 €.

**réf : 2016/033 : Budget "Assainissement" : fixation de la surtaxe**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Le Conseil Municipal, décide, à la majorité (17 voix), 2 abstentions ( Eric GUERIN, Nathalie DESRUMAUX) d'augmenter de 0.10 € la surtaxe d'assainissement, ce qui porte à 0.55 € le m3 d'eau usée.

**réf : 2016/034 : Budget "service de l'eau" : étude et vote du budget primitif 2016**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Le Conseil Municipal adopte à la majorité(17 voix), 2 voix contre (Eric GUERIN, Nathalie DESRUMAUX) le budget primitif 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

- section de fonctionnement : 28 933 €
- section d'investissement : 141 461 €

**réf : 2016/035 : Amortissement immobilisation du service de l'eau**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Mme MORIN, Receveur Municipal de la Trésorerie, demande la régularisation de l'amortissement du pacte de sortie du SIAEP.

IL propose donc d'amortir cette immobilisation d'un montant de 8 343.91 € sur 10 ans, ce qui fait un montant annuel de 834.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cet amortissement, à la majorité, (17 voix) et 2 abstentions (Eric GUERIN et Nathalie DESRUMAUX).

**réf : 2016/036 : Fixation de la surtaxe de l'eau**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (17 voix) et 2 abstentions (Eric GUERIN et Nathalie DESRUMAUX) d'augmenter la surtaxe de 0.02 € le m3. Par conséquent, la surtaxe de l'eau est fixée à 0.25 € /m3.